

## **Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants : bilan après douze années (état au 1<sup>er</sup> février 2015)**

**Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 12 ans, 2'676 demandes ont été approuvées. Ainsi, la Confédération a soutenu la création de 47'760 nouvelles places d'accueil. Ceci correspond à une augmentation d'environ 96% de l'offre d'accueil estimée. Malgré ce succès, il existe toujours un besoin important en places d'accueil supplémentaires, c'est pourquoi le Parlement a prolongé le programme de 4 ans, soit jusqu'en 2019, et a octroyé pour ce faire un nouveau crédit d'engagement de 120 millions.**

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants<sup>1</sup> concerne un programme d'impulsion. La Confédération encourage ainsi la création de nouvelles places d'accueil afin que les parents puissent mieux concilier famille et travail. Les organismes reçoivent des aides financières durant 3 ans au maximum pour la création de nouvelles places. Le programme d'impulsion était initialement limité à 8 ans, soit jusqu'en 2011. En raison d'un besoin important en places d'accueil supplémentaires, il a été prolongé de 4 ans une première fois en automne 2010 puis une seconde fois en automne 2014.

### **• Demandes approuvées**

En 12 ans d'existence du programme d'impulsion, 2'676 demandes ont été approuvées. 1'388 demandes concernaient des structures d'accueil collectif de jour, 1'172 des structures d'accueil parascolaire, 113 des structures coordonnant l'accueil familial de jour et 3 des projets à caractère novateur. La Confédération a ainsi soutenu la création de 47'760 nouvelles places d'accueil : 26'506 en structures d'accueil collectif de jour et 21'254 en structures d'accueil parascolaire. Un bon tiers des places a été créé en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-16 ans), les cantons de BS, NE, ZH, VD et ZG ont le plus profité des aides financières. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que 21 projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. De plus, 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne ont été soutenus. Un aperçu de la répartition cantonale des demandes approuvées et des nouvelles places créées se trouve en annexe.

### **• Demandes clôturées**

Sur les 2'673 demandes approuvées, 2'119 sont déjà clôturées<sup>2</sup>, c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées et versées pour toute la durée de la période d'allocation. 38'392 places ont ainsi été créées, dont 21'616 en structures d'accueil collectif de jour et 16'776 en structures d'accueil parascolaire. En tout, des aides financières d'un montant total de 235,3 millions de francs ont été versées. Les contributions des 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne à hauteur de 3,4 millions y sont également inclus. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

---

<sup>1</sup> RS 861

<sup>2</sup> Ce chiffre ne tient pas compte de 60 demandes, qui ont également été approuvées, mais pour lesquelles la nouvelle offre a été suspendue ou ne remplissait plus les conditions pour l'obtention des aides financières au cours de la période de contribution.

- **Taux d'occupation des places d'accueil**

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne 77% des places en crèches qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées et 72% des places au sein de nouvelles structures d'accueil parascolaire (voir graphiques en annexe).

Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, environ la moitié d'entre elles déclare ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont liées à l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et aux plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés).

- **Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)**

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

*Structures d'accueil collectif de jour* : L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (57%) et ceux âgés de moins de 2 ans (34%). 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour deux jours par semaine, un bon 20% la fréquente 1, respectivement 3 jours par semaine. 10% des enfants fréquentent la structure d'accueil 4 jours et 12% 5 jours par semaine. 69% des enfants sont accueillis à la journée et 30% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare (2%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant un bon tiers du pourcentage des postes. En tout, 44% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 65% des institutions fixent les tarifs en fonction des revenus. Toutefois, seuls 56% des enfants qui y sont accueillis paient un tarif réduit.

*Structures d'accueil parascolaire* : Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, un bon quart a moins de 7 ans (jardin d'enfants), 20% sont âgés de 10 à 13 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares (5%). Un tiers des enfants est accueilli 1 jour par semaine, 27% 2 jours par semaine. 17% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine, et 12% la fréquentent 4, respectivement 5 jours par semaine. 56% des enfants sont présents 1 bloc horaire, 31% 2 et 13% 3 blocs horaires par jour. 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 77% des institutions fixent les tarifs selon les revenus. Toutefois, seuls 65% des enfants qui y sont accueillis bénéficient d'un tarif réduit

- **Montants engagés**

Les 2'676 demandes approuvées représentent un montant total de 304,3 millions de francs (frais de gestion et d'administration inclus). Au 31 décembre 2014, 273 millions avaient d'ores et déjà été versés.

- **Ordre de priorité**

En raison d'une demande élevée en aides financières, il était prévisible que le crédit d'engagement restant des 120 millions à disposition pour la période de février 2011 à janvier 2015 ne serait pas suffisant. Par conséquent, un ordre de priorité est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 conformément à l'art. 4 de la loi, dont le but était de répartir les moyens encore à disposition de manière équilibrée entre les régions.

Les demandes qui n'ont pas pu être prises en compte en raison de moyens manquants ont été inscrites sur liste d'attente.

Au 31 janvier 2015, 70 demandes se trouvaient encore sur liste d'attente.

- **Aperçu**

L'offre en places d'accueil extra-familial a fortement augmenté ces dernières années, notamment en raison du programme d'impulsion de la Confédération. Néanmoins, il existe encore et toujours un besoin important en places d'accueil supplémentaires. Pour cette raison, le Parlement a décidé le 16 septembre 2014 de prolonger une deuxième fois le programme d'impulsion de quatre ans, soit jusqu'au 31 janvier 2019. Il a accordé pour cela un nouveau crédit d'engagement d'un montant de 120 millions.

La prolongation du programme d'impulsion est entrée en vigueur le 1er février 2015. De nouvelles demandes peuvent être déposées à partir de cette date. Les demandes encore en liste d'attente peuvent être examinées dès à présent.

- **Informations complémentaires**

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.ofas.admin.ch/impulse>

Annexe : données statistiques

**Données statistiques (Etat au 1<sup>er</sup> février 2015)****Nombre de demandes approuvées : 2'676****Répartition par type d'accueil :**

Structures d'accueil collectif de jour	1'388 (52%)	954 nouvelles structures	434 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	1'172 (44%)	792 nouvelles structures	380 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	113 (4%)	92 formation et perfectionnement	21 projets
Projets à caractère novateur	3		

**Répartition par organisme :**

	Nombre de demandes	en %
Organismes privés	1'402	52%
Collectivités publiques	1'274	48%

**Nombre de nouvelles places créées :**

	Nombre de demandes	Nombre de nouvelles places créées
Structures d'accueil collectif de jour	1'388	26'506
Structures d'accueil parascolaire	1'172	21'254
Total	2'560	47'760

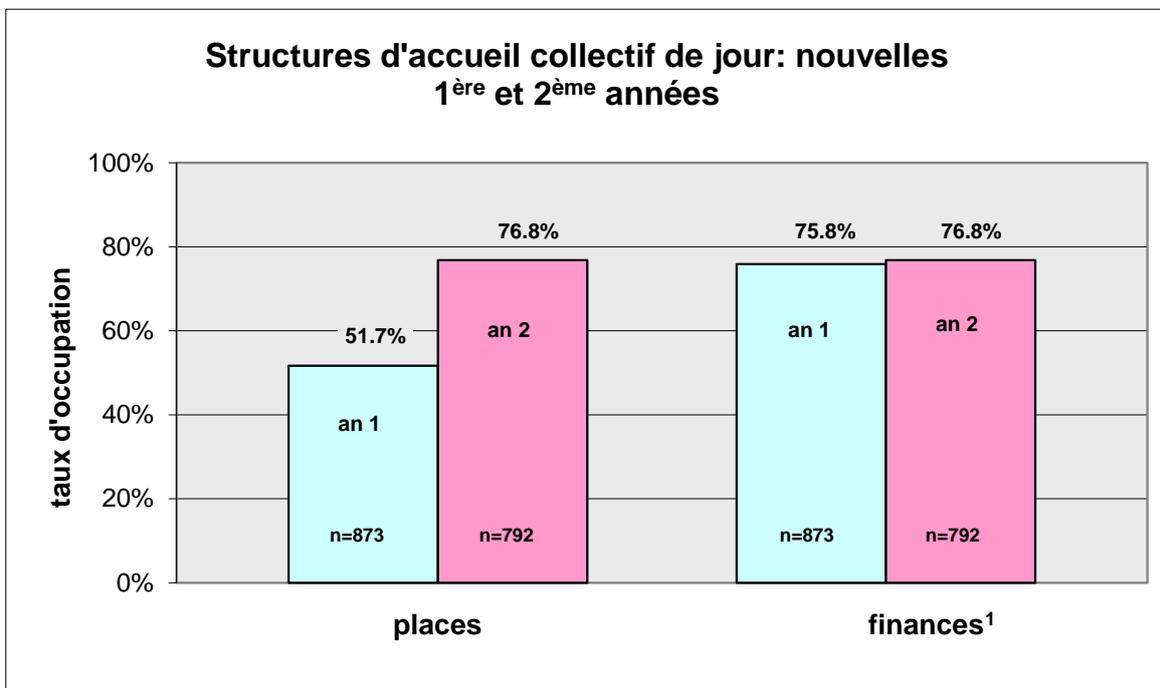
**Nombre de nouvelles places d'accueil créées par année d'ouverture :**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Structures d'accueil collectif de jour	1'638	1'385	1'737	1'949	2'423	2'235	2'499	2'531	3'021	3'055	2'423	1'610	26'506
Structures d'accueil parascolaire	1'237	1'679	1'465	1'536	1'971	2'949	2'668	2'410	1'692	1'568	1'433	646	21'254
<b>Total par année</b>	<b>2'875</b>	<b>3'064</b>	<b>3'202</b>	<b>3'485</b>	<b>4'394</b>	<b>5'184</b>	<b>5'167</b>	<b>4'941</b>	<b>4'713</b>	<b>4'623</b>	<b>3'856</b>	<b>2'256</b>	<b>47'760</b>

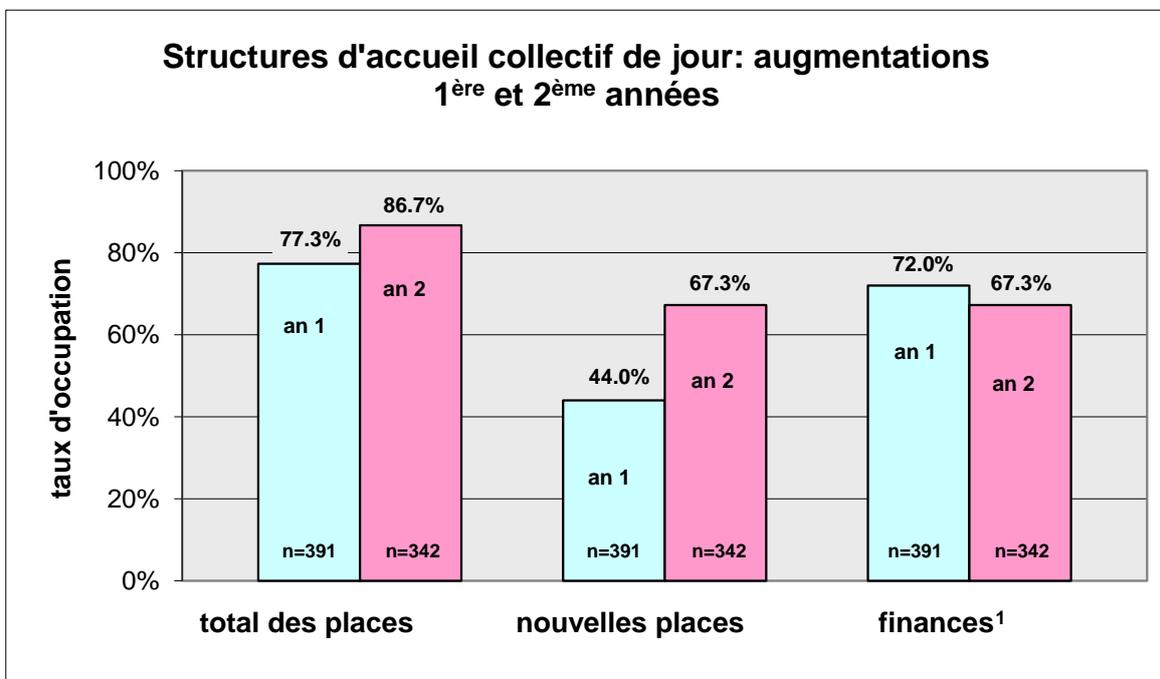
**Montants engagés :**

	Nombre de demandes	Engagements
Demandes approuvées & frais de gestion et d'administration	2'676	Fr. 304,3 millions
dont versés (jusqu'au 31.12.2014)		Fr. 273 millions

**Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil collectif de jour**

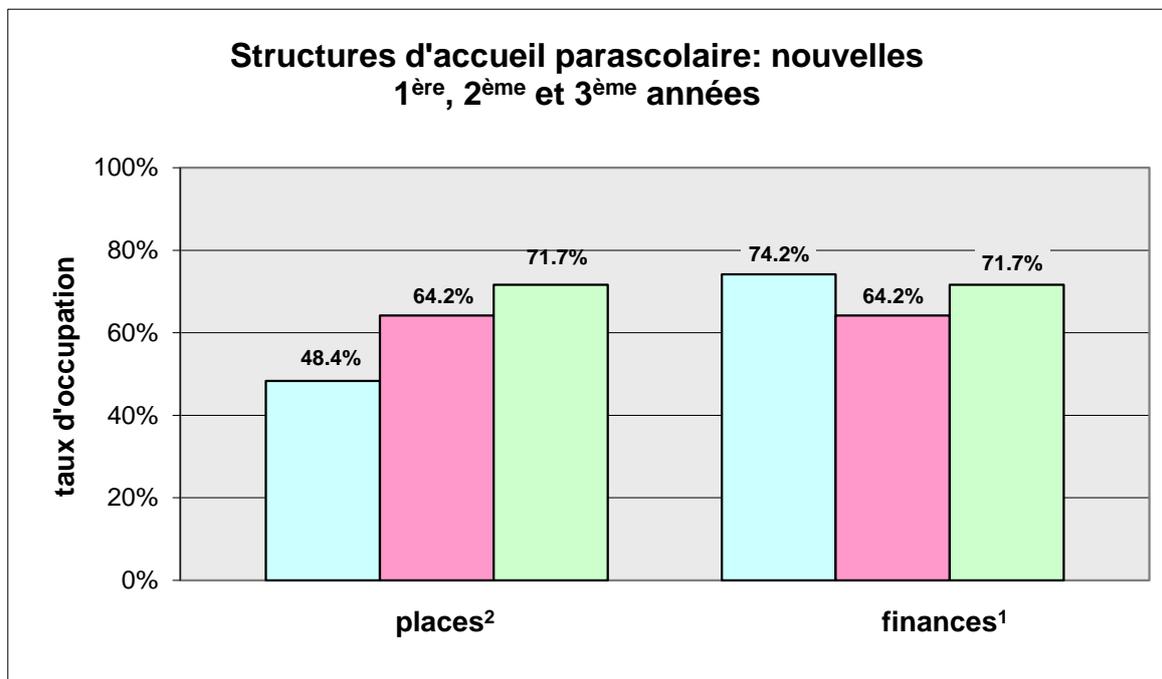


1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

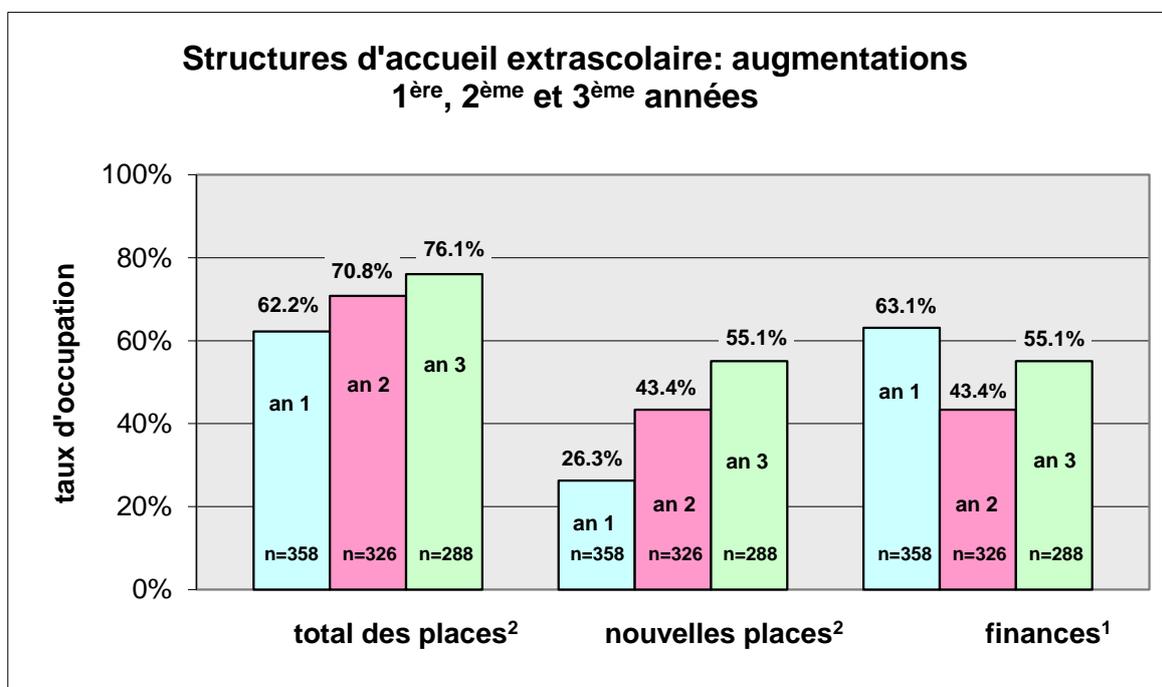


1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

**Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil parascolaire**



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

## Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 0 - 16 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	180	6.7%	1'626	6.1%	1'042	4.9%	2'668	5.6%	102'792	7.9%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	2'719	0.2%
AR	11	0.4%	77	0.3%	81	0.4%	158	0.3%	8'420	0.6%
BE	267	10.0%	2'245	8.5%	1'527	7.2%	3'772	7.9%	150'285	11.6%
BL	78	2.9%	594	2.2%	545	2.6%	1'139	2.4%	42'190	3.3%
BS	103	3.8%	1'210	4.6%	1'247	5.9%	2'457	5.1%	25'219	1.9%
FR	105	3.9%	572	2.2%	857	4.0%	1'429	3.0%	54'515	4.2%
GE	59	2.2%	2'404	9.1%	0	0.0%	2'404	5.0%	78'583	6.1%
GL	18	0.7%	58	0.2%	145	0.7%	203	0.4%	5'960	0.5%
GR	38	1.4%	326	1.2%	192	0.9%	518	1.1%	28'008	2.2%
JU	32	1.2%	180	0.7%	240	1.1%	420	0.9%	12'283	0.9%
LU	126	4.7%	882	3.3%	696	3.3%	1'578	3.3%	63'466	4.9%
NE	101	3.8%	983	3.7%	1'019	4.8%	2'002	4.2%	29'936	2.3%
NW	7	0.3%	52	0.2%	25	0.1%	77	0.2%	6'186	0.5%
OW	6	0.2%	32	0.1%	14	0.1%	46	0.1%	5'987	0.5%
SG	123	4.6%	816	3.1%	920	4.3%	1'736	3.6%	80'542	6.2%
SH	26	1.0%	277	1.0%	160	0.8%	437	0.9%	11'604	0.9%
SO	63	2.4%	484	1.8%	332	1.6%	816	1.7%	39'476	3.0%
SZ	31	1.2%	230	0.9%	100	0.5%	330	0.7%	24'202	1.9%
TG	65	2.4%	539	2.0%	468	2.2%	1'007	2.1%	42'229	3.3%
TI	68	2.5%	817	3.1%	463	2.2%	1'280	2.7%	50'748	3.9%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5'805	0.4%
VD	284	10.6%	3'957	14.9%	3'209	15.1%	7'166	15.0%	130'474	10.1%
VS	106	4.0%	808	3.0%	1'059	5.0%	1'867	3.9%	51'531	4.0%
ZG	65	2.4%	607	2.3%	424	2.0%	1'031	2.2%	19'216	1.5%
ZH	709	26.5%	6'730	25.4%	6'478	30.5%	13'208	27.7%	224'776	17.3%
<b>TOTAL</b>	<b>2'676</b>	<b>100.0%</b>	<b>26'506</b>	<b>100.0%</b>	<b>21'254</b>	<b>100.0%</b>	<b>47'760</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'297'152</b>	<b>100.0%</b>

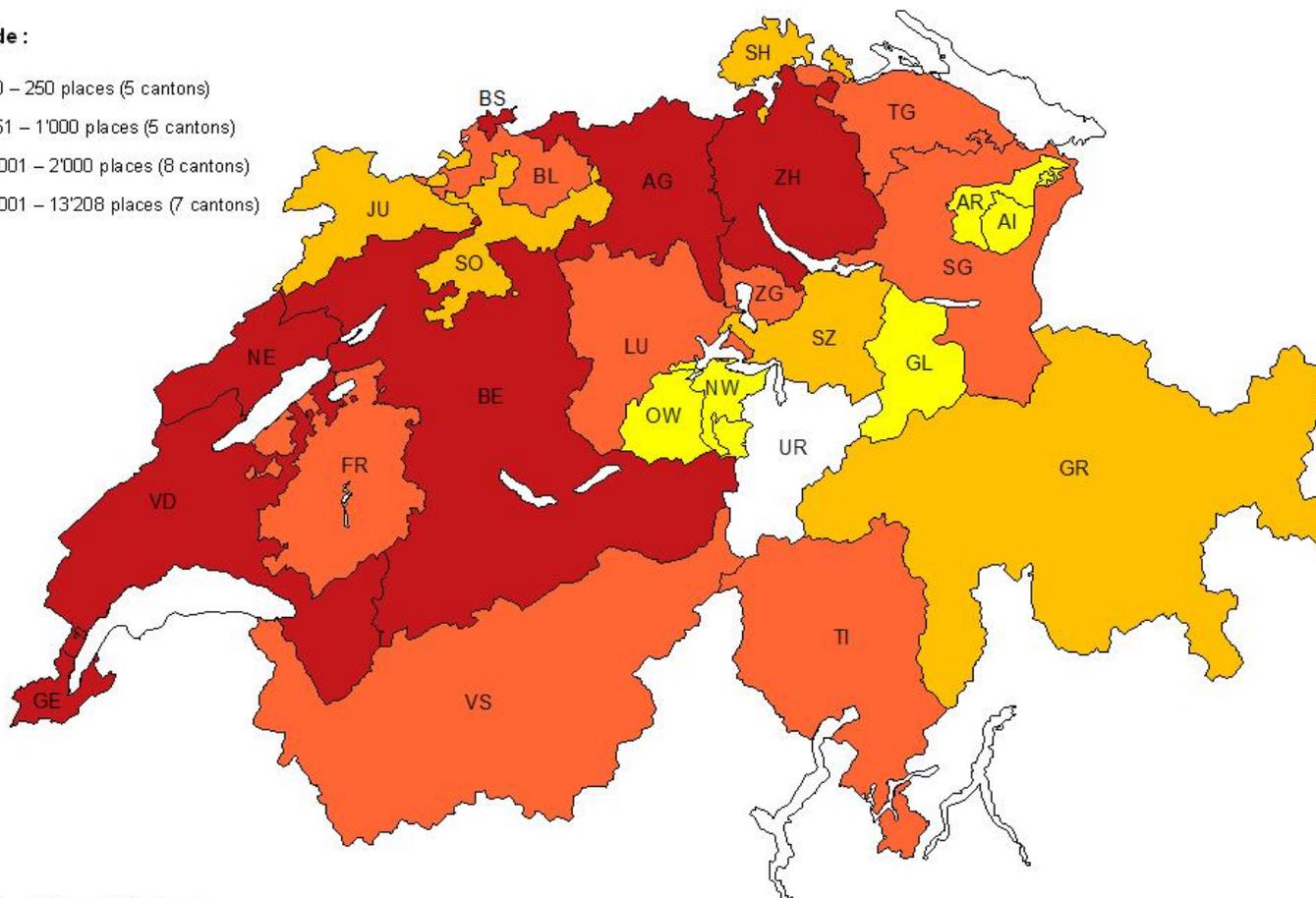
## Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

canton	demandes clôturées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		aides financières versées	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	en francs	en %
AG	136	6.4%	1'236	5.7%	833	5.0%	2'069	5.4%	11'987'215	5.1%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.0%	52'635	0.0%
AR	11	0.5%	77	0.4%	81	0.5%	158	0.4%	884'190	0.4%
BE	225	10.6%	1'803	8.3%	1'353	8.1%	3'156	8.2%	21'348'250	9.1%
BL	60	2.8%	434	2.0%	432	2.6%	866	2.3%	4'524'361	1.9%
BS	82	3.9%	952	4.4%	1'058	6.3%	2'010	5.2%	11'142'272	4.7%
FR	65	3.1%	480	2.2%	452	2.7%	932	2.4%	5'434'742	2.3%
GE	52	2.5%	2'112	9.8%	0	0.0%	2'112	5.5%	17'804'409	7.6%
GL	13	0.6%	58	0.3%	118	0.7%	176	0.5%	751'763	0.3%
GR	29	1.4%	263	1.2%	160	1.0%	423	1.1%	2'322'225	1.0%
JU	22	1.0%	152	0.7%	135	0.8%	287	0.7%	1'620'353	0.7%
LU	93	4.4%	708	3.3%	499	3.0%	1'207	3.1%	10'250'714	4.4%
NE	66	3.1%	796	3.7%	536	3.2%	1'332	3.5%	8'997'507	3.8%
NW	7	0.3%	52	0.2%	25	0.1%	77	0.2%	385'918	0.2%
OW	4	0.2%	22	0.1%	0	0.0%	22	0.1%	136'614	0.1%
SG	97	4.6%	582	2.7%	814	4.9%	1'396	3.6%	6'871'413	2.9%
SH	19	0.9%	255	1.2%	108	0.6%	363	0.9%	2'327'344	1.0%
SO	47	2.2%	323	1.5%	299	1.8%	622	1.6%	3'405'296	1.4%
SZ	25	1.2%	173	0.8%	78	0.5%	251	0.7%	1'554'401	0.7%
TG	52	2.5%	414	1.9%	408	2.4%	822	2.1%	4'611'069	2.0%
TI	57	2.7%	685	3.2%	385	2.3%	1'070	2.8%	6'436'602	2.7%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	27'418	0.0%
VD	217	10.2%	3'155	14.6%	2'236	13.3%	5'391	14.0%	32'749'230	13.9%
VS	83	3.9%	714	3.3%	790	4.7%	1'504	3.9%	8'121'256	3.5%
ZG	52	2.5%	555	2.6%	334	2.0%	889	2.3%	5'570'567	2.4%
ZH	603	28.4%	5'615	26.0%	5'633	33.6%	11'248	29.3%	66'010'937	28.1%
<b>TOTAL</b>	<b>2'122</b>	<b>100.0%</b>	<b>21'616</b>	<b>100.0%</b>	<b>16'776</b>	<b>100.0%</b>	<b>38'392</b>	<b>100.0%</b>	<b>235'328'702</b>	<b>100.0%</b>

Répartition des nouvelles places selon les cantons

Légende :

-  10 – 250 places (5 cantons)
-  251 – 1'000 places (5 cantons)
-  1'001 – 2'000 places (8 cantons)
-  2'001 – 13'208 places (7 cantons)



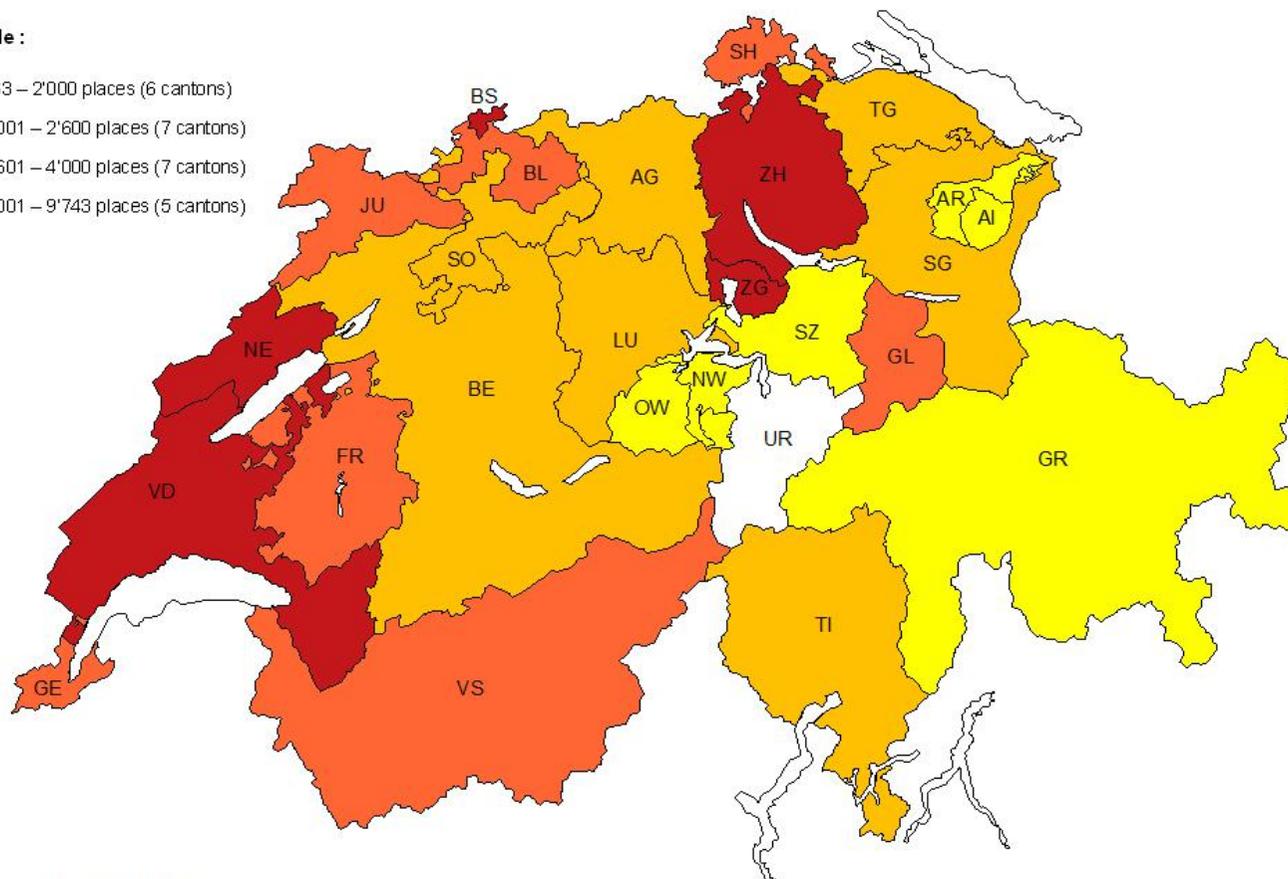
OFAS, secteur statistiques

© swisstopo 2015

Répartition des nouvelles places par 100'000 enfants (0 – 17 ans) selon les cantons

Légende :

-  363 – 2'000 places (6 cantons)
-  2'001 – 2'600 places (7 cantons)
-  2'601 – 4'000 places (7 cantons)
-  4'001 – 9'743 places (5 cantons)



OFAS, secteur statistiques

© swisstopo 2015